



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2012

N° 2012 - 01 - 27 - 05

"REUSSIR AU COLLEGE 2012"
CONVENTION AVEC LE CNAC, LE DEPARTEMENT DE LA MARNE
ET LE COLLEGE LOUIS GRIGNON

Le 27 janvier 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2012

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA-BERMEJO - M. LHENRY – Mme. MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT - Mme MOREAU – M. CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – Mme LEFORT – M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme CORREIA – M. CARRASCO - M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	Mme ROLLET	donne pouvoir à	Mme LELAY
	Mme GERARDIN	donne pouvoir à	M. BIAUX
	M. PERNET	donne pouvoir à	M. FENAT
	M. ANTUNES	donne pouvoir à	Mme CORREIA

ABSENTS : M. JOSEPH

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Procurations : 4

Votants : 28

Secrétaire de séance : M. BESSON

5/ "REUSSIR AU COLLEGE 2012"
CONVENTION AVEC LE CNAC, LE DEPARTEMENT DE LA MARNE
ET LE COLLEGE LOUIS GRIGNON

Dans le cadre de son partenariat avec le Département de la Marne, le Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne souhaite mobiliser ses ressources pour la réussite éducative de jeunes présentant des formes d'inadaptation au système éducatif.

Le collège Louis Grignon a répondu favorablement à cette invitation en inscrivant au sein du projet artistique d'accompagnement éducatif "le cheval, une autre manière d'être au monde" conduit par le CNAC, la classe de 11 élèves de M. Haudecoeur. Ces derniers se répartiront en demi-groupe de 5 ou 6 élèves dans des ateliers pratiques artistiques.

La ville de Fagnières est sollicitée pour la mise en œuvre du transport des élèves. Celui-ci sera réalisé avec le minibus de la commune moyennant le paiement du tarif pratiqué pour la mise à disposition des associations municipales.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances,
OUI l'exposé qui précède

APPROUVE le projet de convention à signer avec le CNAC, le Département de la Marne et le collège Louis Grignon sur le thème "réussir au collège 2012".

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CNAC, le Département de la Marne et le collège Louis Grignon.

Résultat du vote :
- Voix pour : 28
- Voix contre : -
- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX